



## **Commune de RUEIL LA GADELIERE**

### **Compte-rendu Réunion du conseil municipal Du 19 novembre 2015 à 19 heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 octobre 2015 à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Madame Poulet Françoise, Maire.

Présents : Mmes CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly, GONDARD Joëlle, GUILLEMAND Noëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, LEBORGNE Annie, POULET Françoise,  
Mrs : DOUCHIN Jean, GODEFROY Jean-Louis, MAHAUT Eric, MONNIER Didier, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich.

Absente : Mme MILHIET Charlotte

Le Conseil Municipal désigne Mr Jean DOUCHIN secrétaire de séance

En début de séance, monsieur Monnier fait part de son désappointement de ne pas avoir été informé, lors du conseil du 22 octobre, de l'embauche de monsieur Vander Bauwede. Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un recrutement communal, cette personne a été retenue par l'association Graces le 30 octobre dernier. Madame le Maire ne pouvait ni ne devait communiquer lors du dernier conseil.

#### **Approbation du procès verbal du 22 octobre 2015**

Après lecture du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

#### **Délibération pour la demande de rattachement intercommunal [Délibération 2015-031]**

Suite au vote défavorable, lors du dernier Conseil Municipal, concernant le projet de coopération intercommunale proposé par le Préfet de l'Eure, Madame le Maire propose au Conseil de délibérer pour la demande rattachement à l'Agglomération de Dreux.

Madame le Maire rappelle que la commune de Rueil la Gadelière est membre de quatre syndicats d'Eure et Loir :

- Syndicat intercommunal du secteur de Senonches-la Ferté Vidame et ses environs qui gère l'assainissement agricole,
- Syndicat Départemental d'énergies d'Eure et Loir (SDE 28) qui gère l'énergie et les relations avec ERDF (dessert 309 communes),
- Syndicat de la Vallée d'Avre qui travaille avec tout le bassin versant de l'Avre, s'occupe de l'aménagement des rivières,
- Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la région de Brezolles (SIADep), gestion et distribution de l'eau. Monsieur Douchin rappelle que l'eau consommée par Rueil provient de 3 puits dont 2 sont situés sur notre commune.

Madame le Maire précise que les syndicats seront transférés au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux intercommunalités.

D'autre part, la commune de Rueil appartient désormais au canton de St Lubin des Joncherets en Eure et Loir.

S'en suit un tour de table où chaque conseiller exprime sa position :

- Inquiétude quant à l'accès au collège et au lycée ainsi qu'à la maison des champs de Verneuil. Madame le Maire rappelle que la carte scolaire est indépendante des intercommunalités (Boissy, Rohaire et la Chapelle-Fortin en font partie) et en ce qui concerne la maison des champs, aujourd'hui seuls 5 enfants de la commune y sont inscrits le mercredi. Nous pourrions avoir une réflexion sur une aide de la commune si nécessaire.
- Inquiétude quant au poids accru de la fiscalité locale en restant sur l'Eure du fait de la fusion

envisagée ; la fiscalité locale de l'Agglomération drouaise est bien inférieure. Concernant l'urbanisme, en restant avec la CCPV, la commune serait dans l'obligation d'intégrer le PLUi prévu et perdrait son pouvoir de décision d'urbanisme contrairement à l'agglomération drouaise où les communes conservent leur souveraineté en matière d'urbanisme et bénéficient de l'appui et de l'expertise d'un service dédié. Rejoindre l'agglomération de Dreux apparaît le meilleur choix et permet de réintégrer le département et la région qui sont les nôtres.

- le bassin de vie de Rueil est Verneuil, cela ne changera pas en intégrant l'Agglomération de Dreux
- interrogation quant au futur « siège » de l'intercommunalité après les fusions avec Breteuil, Damville, Rugles et La Madeleine de Nonancourt ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Emet un avis défavorable sur le projet départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de l'Eure ;

Emet le vœu de l'adhésion de la commune de Rueil la Gadelière à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Propose la modification du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Eure à la majorité qualifiée ;

Sollicite donc que la transmission du projet départemental de coopération intercommunale de l'Eure soit accompagnée de l'avis défavorable du conseil municipal à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Eure afin d'être amendé en séance ;

Sollicite, en outre, que le Préfet de l'Eure saisisse pour avis le Préfet de l'Eure et Loir sur la proposition d'amendement intéressant la Commune de Rueil la Gadelière afin qu'il puisse se prononcer après consultation de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale ;

La délibération du conseil municipal sera notifiée, pour information, à la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre et, pour accord, à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour la demande d'adhésion à l'Agglomération de Dreux.

**Vote** : Pour 12, Contre 0, Abstention 2

### **Devenir du CCAS selon les nouvelles dispositions de la loi NOTRe [Délibération 2015-032]**

La loi NOTRe (août 2015) permet la dissolution du CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants, par délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire apporte les précisions suivantes :

L' action essentielle de notre CCAS est d'organiser le repas des anciens,

Les personnes viennent directement à la mairie pour des questions sociales souvent urgentes sans qu'il soit possible d'en informer le CCAS dans un délai raisonnable,

Un CCAS oblige à tenir une comptabilité et un budget annexe donc plus de travail administratif donc plus de dépenses.

La municipalité doit verser une cotisation URSSAF obligatoire pour ses membres.

Madame le Maire a informé les membres du CCAS de cette mesure lors de la dernière réunion en octobre et leur a proposé de réfléchir à l'organisation d'un groupe de travail pour gérer le banquet des anciens de la commune. Parallèlement, il sera possible de mettre en place une commission « solidarité » dirigée par monsieur Godefroy, la constitution de cette commission sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire propose la dissolution au 31 décembre 2015 ;

La commune exercera directement les attributions du CCAS et le budget du CCAS sera alors transféré dans celui de la commune.

Après un tour de table, les conseillers délibèrent sur la dissolution du CCAS

**Vote** : à l'unanimité

### **Recensement de la population : recrutement de 2 agents recenseurs**

Lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal il a été nommé un coordonateur. Du fait de l'étendue géographique de la commune, de sa population (>500hbts), du nombre de logements (>250 logements) ; il a été décidé la nomination de 2 agents recenseurs qui ne peuvent selon la loi être des élus.

La mairie a reçu 3 candidatures :

Mesdames Guerin et Mahaut sont retenues, elles connaissent, toutes les deux, parfaitement la commune et seront nommées par arrêté. La collecte proprement dite se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Nous déciderons des rémunérations lors du prochain conseil (impérativement avant leur formation).

### **Personnel communal : recrutement d'un agent pour l'entretien et le suivi des salles**

Monsieur Lecomte n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, Madame Icord le remplace jusqu'à l'embauche d'un nouvel agent. La mairie a reçu la candidature de Madame Holmaert qui est retenue.

### **Demande d'aide du collège de Verneuil sur Avre et de la MFR [Délibération 2015-033]**

Le collège de Verneuil demande à la commune une aide pécuniaire pour le séjour sportif de 4 élèves habitants de Rueil. La MFR demande également à la commune une aide pécuniaire pour le séjour scolaire au ski de 2 élèves habitants de Rueil la Gadelière.

Après lecture des demandes, une discussion s'engage sur le fait que la MFR est un établissement privé et pourrait ne pas bénéficier d'aide. Madame Carmoin précise que bien qu'établissement privé la MFR permet, de par sa mission spécifique, de venir en aide à certains enfants.

Les membres du Conseil débattent sur le sujet, et finalement s'accordent sur la nécessité d'examiner précisément le bien fondé de chaque demande.

Après un tour de table il est décidé d'accorder une subvention de 10 euros par enfant pour ces deux demandes.

**Vote** : à la majorité (Pour les 2 demandes : 8, Pour 1 proposition : 5, Contre : 1)

### **Tours de garde pour la tenue du bureau lors des élections régionales (6 et 13 décembre 2015)**

Les permanences sont réparties sur les 2 jours.

## **INFORMATIONS**

- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil sa demande de relever les horaires de l'éclairage public.
- Madame le Maire doit rencontrer madame Guincêtre de la CCPV pour revoir les arrêts de bus pour le collège et lycée. Chaque conseiller est invité à faire connaître les arrêts existants à la mairie et les nouveaux besoins portés à leur connaissance.
- Une réunion publique d'information sur les fusions de communautés de communes sera organisée le vendredi 4 décembre à 19h à la salle polyvalente.
- Des portes ouvertes à l'école seront organisées le samedi 19 décembre au cours de la matinée.
- La société Décoforge nous a rendu un bâtiment (sur les 3) en septembre. Un locataire potentiel s'est fait connaître mais il ne souhaite pas s'engager sur le long terme. Monsieur Godefroy va lui proposer un bail de 6 mois renouvelable.
- L'association Daniel Laborgne souhaite organiser un cyclo-cross sur la commune en février 2016 avec 5 épreuves dans la journée.

L'association, via monsieur Godefroy, demande d'une part l'autorisation d'organiser cette manifestation sur la commune et d'autre part une aide financière. Le Conseil Municipal est plutôt favorable à l'organisation de cette manifestation et accepte de participer partiellement (le budget sera à définir).

Fin du Conseil à 21h45.



## **Commune de RUEIL LA GADELIERE**

### **Compte-rendu Réunion du conseil municipal Du 19 novembre 2015 à 19 heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 octobre 2015 à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Madame Poulet Françoise, Maire.

Présents : Mmes CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly, GONDARD Joëlle, GUILLEMAND Noëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, LEBORGNE Annie, POULET Françoise,  
Mrs : DOUCHIN Jean, GODEFROY Jean-Louis, MAHAUT Eric, MONNIER Didier, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich.

Absente : Mme MILHIET Charlotte

Le Conseil Municipal désigne Mr Jean DOUCHIN secrétaire de séance

En début de séance, monsieur Monnier fait part de son désappointement de ne pas avoir été informé, lors du conseil du 22 octobre, de l'embauche de monsieur Vander Bauwede. Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un recrutement communal, cette personne a été retenue par l'association Graces le 30 octobre dernier. Madame le Maire ne pouvait ni ne devait communiquer lors du dernier conseil.

#### **Approbation du procès verbal du 22 octobre 2015**

Après lecture du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

#### **Délibération pour la demande de rattachement intercommunal [Délibération 2015-031]**

Suite au vote défavorable, lors du dernier Conseil Municipal, concernant le projet de coopération intercommunale proposé par le Préfet de l'Eure, Madame le Maire propose au Conseil de délibérer pour la demande rattachement à l'Agglomération de Dreux.

Madame le Maire rappelle que la commune de Rueil la Gadelière est membre de quatre syndicats d'Eure et Loir :

- Syndicat intercommunal du secteur de Senonches-la Ferté Vidame et ses environs qui gère l'assainissement agricole,
- Syndicat Départemental d'énergies d'Eure et Loir (SDE 28) qui gère l'énergie et les relations avec ERDF (dessert 309 communes),
- Syndicat de la Vallée d'Avre qui travaille avec tout le bassin versant de l'Avre, s'occupe de l'aménagement des rivières,
- Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la région de Brezolles (SIADep), gestion et distribution de l'eau. Monsieur Douchin rappelle que l'eau consommée par Rueil provient de 3 puits dont 2 sont situés sur notre commune.

Madame le Maire précise que les syndicats seront transférés au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux intercommunalités.

D'autre part, la commune de Rueil appartient désormais au canton de St Lubin des Joncherets en Eure et Loir.

S'en suit un tour de table où chaque conseiller exprime sa position :

- Inquiétude quant à l'accès au collège et au lycée ainsi qu'à la maison des champs de Verneuil. Madame le Maire rappelle que la carte scolaire est indépendante des intercommunalités (Boissy, Rohaire et la Chapelle-Fortin en font partie) et en ce qui concerne la maison des champs, aujourd'hui seuls 5 enfants de la commune y sont inscrits le mercredi. Nous pourrions avoir une réflexion sur une aide de la commune si nécessaire.
- Inquiétude quant au poids accru de la fiscalité locale en restant sur l'Eure du fait de la fusion

envisagée ; la fiscalité locale de l'Agglomération drouaise est bien inférieure. Concernant l'urbanisme, en restant avec la CCPV, la commune serait dans l'obligation d'intégrer le PLUi prévu et perdrait son pouvoir de décision d'urbanisme contrairement à l'agglomération drouaise où les communes conservent leur souveraineté en matière d'urbanisme et bénéficient de l'appui et de l'expertise d'un service dédié. Rejoindre l'agglomération de Dreux apparaît le meilleur choix et permet de réintégrer le département et la région qui sont les nôtres.

- le bassin de vie de Rueil est Verneuil, cela ne changera pas en intégrant l'Agglomération de Dreux
- interrogation quant au futur « siège » de l'intercommunalité après les fusions avec Breteuil, Damville, Rugles et La Madeleine de Nonancourt ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Emet un avis défavorable sur le projet départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de l'Eure ;

Emet le vœu de l'adhésion de la commune de Rueil la Gadelière à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Propose la modification du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Eure à la majorité qualifiée ;

Sollicite donc que la transmission du projet départemental de coopération intercommunale de l'Eure soit accompagnée de l'avis défavorable du conseil municipal à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Eure afin d'être amendé en séance ;

Sollicite, en outre, que le Préfet de l'Eure saisisse pour avis le Préfet de l'Eure et Loir sur la proposition d'amendement intéressant la Commune de Rueil la Gadelière afin qu'il puisse se prononcer après consultation de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale ;

La délibération du conseil municipal sera notifiée, pour information, à la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre et, pour accord, à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour la demande d'adhésion à l'Agglomération de Dreux.

**Vote** : Pour 12, Contre 0, Abstention 2

### **Devenir du CCAS selon les nouvelles dispositions de la loi NOTRe [Délibération 2015-032]**

La loi NOTRe (août 2015) permet la dissolution du CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants, par délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire apporte les précisions suivantes :

L' action essentielle de notre CCAS est d'organiser le repas des anciens,

Les personnes viennent directement à la mairie pour des questions sociales souvent urgentes sans qu'il soit possible d'en informer le CCAS dans un délai raisonnable,

Un CCAS oblige à tenir une comptabilité et un budget annexe donc plus de travail administratif donc plus de dépenses.

La municipalité doit verser une cotisation URSSAF obligatoire pour ses membres.

Madame le Maire a informé les membres du CCAS de cette mesure lors de la dernière réunion en octobre et leur a proposé de réfléchir à l'organisation d'un groupe de travail pour gérer le banquet des anciens de la commune. Parallèlement, il sera possible de mettre en place une commission « solidarité » dirigée par monsieur Godefroy, la constitution de cette commission sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire propose la dissolution au 31 décembre 2015 ;

La commune exercera directement les attributions du CCAS et le budget du CCAS sera alors transféré dans celui de la commune.

Après un tour de table, les conseillers délibèrent sur la dissolution du CCAS

**Vote** : à l'unanimité

### **Recensement de la population : recrutement de 2 agents recenseurs**

Lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal il a été nommé un coordonateur. Du fait de l'étendue géographique de la commune, de sa population (>500hbts), du nombre de logements (>250 logements) ; il a été décidé la nomination de 2 agents recenseurs qui ne peuvent selon la loi être des élus.

La mairie a reçu 3 candidatures :

Mesdames Guerin et Mahaut sont retenues, elles connaissent, toutes les deux, parfaitement la commune et seront nommées par arrêté. La collecte proprement dite se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Nous déciderons des rémunérations lors du prochain conseil (impérativement avant leur formation).

### **Personnel communal : recrutement d'un agent pour l'entretien et le suivi des salles**

Monsieur Lecomte n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, Madame Icord le remplace jusqu'à l'embauche d'un nouvel agent. La mairie a reçu la candidature de Madame Holmaert qui est retenue.

### **Demande d'aide du collège de Verneuil sur Avre et de la MFR [Délibération 2015-033]**

Le collège de Verneuil demande à la commune une aide pécuniaire pour le séjour sportif de 4 élèves habitants de Rueil. La MFR demande également à la commune une aide pécuniaire pour le séjour scolaire au ski de 2 élèves habitants de Rueil la Gadelière.

Après lecture des demandes, une discussion s'engage sur le fait que la MFR est un établissement privé et pourrait ne pas bénéficier d'aide. Madame Carmoin précise que bien qu'établissement privé la MFR permet, de par sa mission spécifique, de venir en aide à certains enfants.

Les membres du Conseil débattent sur le sujet, et finalement s'accordent sur la nécessité d'examiner précisément le bien fondé de chaque demande.

Après un tour de table il est décidé d'accorder une subvention de 10 euros par enfant pour ces deux demandes.

**Vote** : à la majorité (Pour les 2 demandes : 8, Pour 1 proposition : 5, Contre : 1)

### **Tours de garde pour la tenue du bureau lors des élections régionales (6 et 13 décembre 2015)**

Les permanences sont réparties sur les 2 jours.

## **INFORMATIONS**

- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil sa demande de relever les horaires de l'éclairage public.
- Madame le Maire doit rencontrer madame Guincêtre de la CCPV pour revoir les arrêts de bus pour le collège et lycée. Chaque conseiller est invité à faire connaître les arrêts existants à la mairie et les nouveaux besoins portés à leur connaissance.
- Une réunion publique d'information sur les fusions de communautés de communes sera organisée le vendredi 4 décembre à 19h à la salle polyvalente.
- Des portes ouvertes à l'école seront organisées le samedi 19 décembre au cours de la matinée.
- La société Décoforge nous a rendu un bâtiment (sur les 3) en septembre. Un locataire potentiel s'est fait connaître mais il ne souhaite pas s'engager sur le long terme. Monsieur Godefroy va lui proposer un bail de 6 mois renouvelable.
- L'association Daniel Laborgne souhaite organiser un cyclo-cross sur la commune en février 2016 avec 5 épreuves dans la journée.

L'association, via monsieur Godefroy, demande d'une part l'autorisation d'organiser cette manifestation sur la commune et d'autre part une aide financière. Le Conseil Municipal est plutôt favorable à l'organisation de cette manifestation et accepte de participer partiellement (le budget sera à définir).

Fin du Conseil à 21h45.